



En cours de divorce,c'est koi les démarches tant k j'accepte pas

Par **sarah**, le **04/06/2008** à **17:45**

je suis mariée depuis juillet 2006, mon mari a 1 problème sexuel, il ne veut pas se faire soigner par contre il demande le divorce à l'amiable puisque nous sommes sous le régime de séparation des biens. J'ai refusé le divorce parce que je sens qu'il s'est moqué de moi car je suis venue en France, j'ai arrêté mes études supérieures et je me suis mariée avec lui. Et là maintenant je vis avec lui dans sa maison sachant qu'il est propriétaire, je veux savoir est-ce qu'il a le droit maintenant de me virer de chez lui? et je veux savoir c'est quoi les démarches de divorce car je n'accepte pas à l'amiable et ça va m'arriver car je fais l'inscription pour reprendre mes études. Je suis avec une carte de séjour d'un an elle sera renouvelée dans les prochains mois. merci pour votre attention et votre temps.

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **20:05**

Bonjour,

étant donné la situation conflictuelle, prenez un avocat pour l'instruction de votre affaire.

cordialement,